

Victoire contre les PL de 19 t en transit sur axe 924-931 (Nogaro et Gers) Mis à jour le 13.01.2021

Un arrêté permanent avec l'avis favorable du préfet



Victoire contre les PL de 19 t en transit sur axe 924-931 (Nogaro et Gers) Mis à jour le 13.01.2021

Un arrêté en date du 6 janvier 2021, interdit de manière permanente la circulation aux véhicules de plus de 19 t en transit entre Manciet et Barcelonne-du-Gers.

Cet arrêté concerne :

pour la circulation sur la route départementale n°931 hors agglomérations : Éauze, Sainte-Christie-d'Armagnac, Arblade-le-Haut, Magnan et Barcelonne-du-Gers,

pour la circulation sur la route départementale n°931 en et hors agglomérations : Lanne-Soubiran, Luppé-Violles, Manciet, Nogaro et Vergoignan,

pour la circulation sur la route départementale n°924 : Espas (hors agglomération) et Manciet (en et hors agglomération).

Les considérants de l'arrêté

L'arrêté reprend dans ses considérants, notamment, la protection du domaine routier, le croisement dangereux des poids lourds dans certaines sections, l'impact sur la qualité de l'air et les résultats d'analyses acoustiques.

Il souligne qu'une concertation a été conduite par le département du Gers avec la Fédération nationale des Transports routiers et avec l'Organisation des transporteurs routiers européens.

Commentaire

Un grand pas a été fait en faveur des objectifs de l'association Gascogne sans poids lourds (GSPL). La balle est à présent dans le camp des transporteurs routiers : accepteront-ils cette décision, ou chercheront-ils à la faire casser par un tribunal ? Par ailleurs, on note du côté de GSPL et de Christian Peyret, maire de Nogaro, une interrogation : l'axe 924-631 n'a pas encore été déclassé de son statut d'itinéraire de grande communication par la ministre des transports. Ce déclassement sera-t-il effectué ?

À noter que l'arrêté a été pris astucieusement : il y a eu d'abord un arrêté d'interdiction de circulation des PL pour effectuer des travaux sur l'axe en question. Puis cet arrêté permanent : si les routiers ont évité l'axe 924-931 pendant les travaux, cela prouve qu'ils peuvent continuer à passer ailleurs...

Contacté le 13 janvier, Christian Clayzac, chargé de communication à GSPL nous fait savoir ceci : GSPL tient à remercier les services de l'État, du Conseil Départemental, ses élus, et son Président Philippe Martin pour avoir ensemble collaboré, contribué par cet arrêté d'interdiction au bien-être, à la santé et à la sécurité des riverains des RD 924-931 et 25.

N.B. La photo du haut de page représente Corinne Fournier, présidente de GSPL (à gauche), et Danielle Gacoïn au forum des associations de Nogaro en 2019.



Danielle Gacoïn, Christian Clayzac, Marianne Labrode, Corinne Fournier et Jacques Barthe lors d'une réunion GSPL en 2019



Jean-Etienne Meillan et Corinne Fournier en 2018 lors d'une réunion